

# Quitter l'école à 16 ans, c'est déjà possible

## LE RÉSUMÉ

Pour Marie-Martine Schyns, la ministre bruxelloise de l'Enseignement, l'idée d'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 16 ans n'a pas de sens.

Les jeunes ont déjà la possibilité de se former en entreprise dès 15 ans, cela s'appelle l'enseignement en alternance.

Les syndicats et l'UWE sont aussi dubitatifs.

NATHALIE BAMPS

L'idée est simple. Partant du constat qu'un élève sur dix est en décrochage scolaire complet, et donc quitte l'école sans même avoir décroché le sésame du diplôme de l'enseignement secondaire, le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR), propose de baisser à 16 ans l'âge de l'obligation scolaire.

«Pourquoi maintenir dans un sys-

tème scolaire jusqu'à 18 ans des jeunes qui ont peut-être envie de se former à un métier, mais pas dans un dispositif scolaire?», s'interrogeait hier dans L'Echo le ministre libéral.

Bonne question. À laquelle Marie-Martine Schyns, la ministre de l'Enseignement, a répondu tout de go, renvoyant son collègue wallon à ses dossiers. «Cela existe déjà. À 15 ans, les élèves ont déjà la possibilité de bas-

culer vers le système de l'enseignement en alternance» (2 à 3 jours par semaine en entreprise), rappelle la ministre. Les jeunes peuvent aussi bien aller vers les IFAPME (gérées par la Région wallonne) que dans les SFPME (gérés par la Cocof).

«Monsieur Jeholet ferait mieux d'étudier ses dossiers», tacle Marie-Martine Schyns. La ministre précise également qu'elle a déjà sollicité le ministre pour évoquer le renforcement des collaborations entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'alternance. «Il est facile de faire de grandes déclarations dans la presse, mais quand il s'agit d'organiser une réunion, on ne voit rien venir», dit-on au cabinet Schyns.

## Quid des places de stage

Marie-Martine Schyns soulève aussi

un autre problème. Il y a actuellement 11.512 jeunes inscrits dans la formation en alternance, mais il reste aussi 2.870 jeunes sur le carreau qui voudraient entrer dans le système, mais ne trouvent pas de place en entreprise... «Il ne faut pas nécessairement blacklister les entreprises qui n'offrent pas de place de stage (comme le propose Pierre-Yves Jeholet), dit Schyns, mais il faut créer de nouvelles places.»

À la CGSP-Enseignement, Joseph Thonon, le président du syndicat, témoigne: «nous avons déjà rencontré les patrons, ils nous disent qu'ils ne savent plus accueillir de jeunes. M. Jeholet devrait se renseigner, et leur demander leur avis...»

Qu'en pense donc le monde patronal? À l'Union wallonne des entreprises, Olivier de Wasseige tire le

même constat que Marie-Martine Schyns. Ce que propose Jeholet, ce n'est rien d'autre que l'alternance. Mais les entreprises offrent-elles assez de places de stage? «On a demandé une cartographie des demandes à l'Office de la formation en alternance, on l'attend toujours», répond Olivier de Wasseige. Le patron des patrons wallons se dit davantage partisan de la formation en entreprise pour les

demandeurs d'emploi, pas pour les jeunes de 16 ans... «Regardez à l'étranger, on a tendance à retarder la formation en alternance pour que les jeunes y arrivent en étant à un âge plus mature. Si l'orientation survient trop tôt, ils ne savent pas ce qu'ils ont envie de faire, et changent tout le temps. Ce que les entreprises attendent avant tout, c'est des jeunes ayant de solides connaissances des savoirs de base. Et c'est le cas lorsque le tronc commun est plus long, comme dans les pays scandinaves.»

Pour les syndicats, abaisser l'âge de l'obligation scolaire, c'est aussi abandonner à leur sort tous les jeunes en décrochage. «On a besoin de les booster, les pousser à aller plus loin dans leur parcours scolaire, pas les retirer de l'école», dit Eugène Ernst, à la CSC-Enseignement. Sans compter le problème budgétaire que cela pourrait poser. Le syndicaliste rappelle que la loi de financement de la FWB est basée sur le nombre de jeunes en âge d'obligation scolaire. Si on baisse cet âge de deux ans (ce qui doit être décidé au niveau fédéral), qu'advient-il du financement? «A croire que Monsieur Jeholet ne s'est même pas posé la question. Il s'est réveillé avec une bonne idée, et il la lance», conclut Ernst, dépité.